Logo CFDT

[ORANGE] Le handicap, ce n’est pas que pendant les paralympiques !

Vos représentants, des trois organisations syndicales représentatives, CFDT, CFE-CGC et CGT FAPT négocient en intersyndicale le nouvel accord handicap 2025-2027.

Quand on reprend le bilan des 3 dernières années, nous constatons :

- Les taux de formations des travailleurs handicapés sont inférieurs à la moyenne des « valides ».
- Les taux de promotions sont, eux aussi, inférieurs.
- Plus de la moitié des travailleurs handicapés sont cantonnés dans les bandes C et D (environ 60%).

Les besoins d’amélioration sont bien là.

Vos organisations syndicales ont demandé :

- Un taux d’embauche à 5% pour les CDI.
- Un TPSH digne d’un accompagnement des fins de carrières difficiles quand on souffre d’un handicap.
- Des améliorations sur l’accessibilité des applis du SI (certaines formations obligatoires ne sont toujours pas accessibles à certaines formes de handicap).
- Des améliorations sur l’accessibilité des bâtiments.
- Un TPA spécifique répondant aux besoins de souplesse et d’adaptabilité de ces salariés.

Orange avance, mais sur des choses qui ne demandent aucun effort ; ni en budget, ni en mobilisation interne. Il n’y a pas de volonté de proposer un contenu vraiment novateur, avec des avancées substantielles.

Orange propose 2,6% sur les embauches en CDD, ce qui est nouveau, mais dans le même temps elle reste sur 3,6% d’embauches CDI alors que le plus mauvais résultat des 3 dernières années est de 4,3% !

Il y a un effort, affiché, pour l’accessibilité immobilière, avec la proposition de définir un référentiel des aménagements liés au handicap, mais on n’en est qu’au niveau de l’intention, et sans engagement de résultats.

Nous revendiquons aussi une vraie politique RH avec des référents dédiés handicap ayant une formation solide, accompagnée d’une obligation de réussite grâce à une volonté concrète et budgétaire en faveur des personnes en situation de handicap.

En fin de compte, Orange nous sort des propositions au rabais moins disantes que le précédent accord. Nous espérons que Orange s’engage réellement dans une politique inclusive envers ses salariés et que ce sujet ne soit pas juste un sujet de communication externe.

Au vu de ce constat, vos organisations syndicales CFDT, CFE-CGC et CGT FAPT avaient demandé, avant la prochaine plénière, une multilatérale avec M. Bousquet, Directeur Coordination et Mutualisation

RH France, car c’est lui qui détient les clés des positions d’Orange pour cette négociation. Revendication entendue : cette rencontre aura lieu le 22 janvier. La prochaine séance de négociations prévue le 16 est déplacée au 23 janvier, preuve s'il en est, que notre intersyndicale pèse et est écoutée.

personnes handicap
Documents
Le handicap, ce n’est pas que pendant les paralympiques !